











- RÉSUMÉ DU RAPPORT -

Par Sharon Treat et Shefali Sharma Institute for Agriculture and Trade Policy (IATP), Juillet 2016

- RÉSUMÉ DU RAPPORT -

Le document intégral est disponible en anglais sur www.iatp.org/selling-off-the-farm

Les références, notes de fin et les informations bibliographiques sont disponibles dans les notes du document intégral.

Traduction : Samuel Feret, ARC 2020 et Agathe Gignoux, CIWF France Graphisme : Béatrice Terrasson



LES MESSAGES CLEFS DU RAPPORT

Concentration des entreprises, développement, des fermes-usines, renforcement des industries transnationales, le TAFTA va favoriser l'accroissement de la production industrielle de viande.

La baisse des droits de douane rendra les produits européens à base de viande encore moins concurrentiels, augmentant la pression sur l'UE pour adopter des pratiques industrielles moins disantes dont les coûts environnementaux et sanitaires seront supportés par la société. En outre, le TAFTA découragera l'adoption de nouvelles réglementations qui cherchent à discipliner les pires pratiques industrielles, en particulier si ces règles augmentent les coûts de production.

Dans le même temps, les mesures « d'harmonisation » réglementaire intégrées au TAFTA feront directement ou indirectement pression sur les gouvernements des deux côtés de l'Atlantique pour réduire les coûts réglementaires et les barrières non tarifaires. Le TAFTA affaiblira et réduira les normes existantes, en particulier celles qui concernent le bien-être des animaux, les aliments génétiquement modifiés, la sécurité des aliments et la santé publique.

Les règles de droit social et environnemental dans l'industrie de la viande sont insuffisantes des deux côtés de l'Atlantique et doivent être renforcées. En dépit des améliorations que les syndicats et les ONG ont contribuées à obtenir, le TAFTA est susceptible de compromettre toute nouvelle amélioration réglementaire sur ces questions à l'avenir si elles sont considérées comme restrictives pour le commerce.

Les négociateurs américains sont peu susceptibles d'accepter moins que ce qui a été négocié dans le Partenariat Trans-Pacifique (TPP). Cet accord rend la tolérance zéro sur les OGM (y compris pour l'alimentation animale) beaucoup plus difficile, compromettant ainsi le respect du principe de précaution auquel adhère l'UE de longue date. De nombreuses nouvelles technologies agricoles et alimentaires sont en cours d'élaboration ou déjà utilisées avec peu ou aucune réglementation. Le TAFTA rendra la décision publique et la réglementation moins favorables à l'intérêt du public à l'avenir, dans les secteurs technologiques tels que la modification génétique et le clonage.

L'effet dissuasif de la coopération (dé)réglementaire des dispositions du TAFTA rendra de plus en plus difficile tout effort pour réguler efficacement les impacts de l'industrie de la viande sur le changement climatique et d'autres problèmes à venir. Avec l'organe de règlement des différends sur l'investissement (ISDS), les dispositions du TAFTA sont susceptibles de contrecarrer de manière efficace les efforts pour réguler l'influence croissante du secteur de l'industrie de la viande, et accroîtra exponentiellement le nombre d'entreprises habilitées à utiliser ces dispositions. Avec l'ISDS, les leaders internationaux de la viande telles que JBS et Smithfield – dont la présence croît des deux côtés de l'Atlantique - pourraient être nouvellement habilités à contester les règlementations qui impactent leurs intérêts, même si ils possèdent leur siège administratif dans d'autres pays tels que le Brésil et la Chine.

RÉSUMÉ 3

RÉSUMÉ

Les citoyens de l'Union européenne (UE) comme ceux des États-Unis (EU) exigent des systèmes alimentaires plus sains, plus justes et plus durables. Alors que les parties négocient le TAFTA, les règles commerciales proposées menacent de saper les efforts en faveur de meilleurs systèmes alimentaires des deux côtés de l'Atlantique. Les négociations se déroulent à une époque qui voit l'intérêt des consommateurs grandir pour les aliments produits localement, pour les produits biologiques comme pour les aliments peu transformés. Des tendances soutenues des deux côtés de l'Atlantique par des politiques incitant à ces choix de consommation. En même temps, la mondialisation et une concentration verticale croissante du secteur agricole mettent la pression sur l'alimentation, en particulier dans le secteur de la viande, vers l'augmentation de la production globale grâce à des systèmes industriels situés là où la main-d'œuvre est la moins chère et où les normes environnementales et de bien-être animal sont faibles ou inexistantes.

S'il venait à être accepté, le TAFTA serait le plus grand accord global du commerce bilatéral iamais signé, et deviendrait aussi un modèle pour les futurs accords internationaux. Par conséquent, le TAFTA menace non seulement les efforts actuels de l'UE et des Etats-Unis pour construire des systèmes alimentaires plus sains. plus humains et plus durables, mais cet accord commercial pourrait également généraliser l'agriculture industrielle dans le monde entier par l'harmonisation des normes des deux plus grands marchés de la viande (EU et USA). imposant de fait leurs nouveaux standards aux autres accords commerciaux dans le monde. L'élimination de tous les droits de douane sur les produits agricoles dans le chapitre d'accès au marché tel que proposé, favoriserait les méthodes de production toujours moins chères. Par ailleurs, l'accent porté dans le TAFTA sur la réduction ou l'élimination de la réalementation et la protection des différences - « harmonisation de la réglementation » - favoriserait les pratiques industrielles les moins disantes déjà très répandues aux Etats-Unis et de plus en plus en Europe. Par conséquent, le TAFTA est susceptible d'impacter les réformes nécessaires de la réglementation aux États-Unis ainsi que les propositions au sein de l'UE pour lutter contre le changement climatique, améliorer le bien-être des animaux et évaluer le rôle des OGM dans le système alimentaire.

CHAPITRE 1 : LES INDUSTRIES DE LA VIANDE AUJOURD'HUI

Les Etats-Unis sont le plus grand producteur de viande bovine dans le monde avec 11,4 millions de tonnes métriques (plus de 12,5 millions de « tons » américaines) et les centre d'engraissement industriels à grande échelle (feedlots) dominent l'activité aux Etats-Unis. Ces installations peuvent contenir plus de 18.000 têtes de bétail à la fois. En comparaison, un centre d'engraissement de 200 têtes est considéré comme une « grande» exploitation » en Europe. Les Etats-Unis sont également le plus important exportateur de viande de porc, et avec la viande bovine, les deux secteurs ont connu une rupture puisque les élevages familiaux ont cédé la place aux grands élevages contrôlés par les entreprises internationales. Au cours des deux dernières décennies. 90 % des élevages de porcs indépendants des Etats-Unis ont disparu, laissant une seule entreprise contrôler plus de la moitié de la production de porc du pays, et imposer une baisse des prix payés aux éleveurs. Un scénario semblable concerne la production de poulet de chair. En 2012, la taille moyenne des élevages américains était de 166.000 poulets. un chiffre dérisoire en comparaison avec les tailles des élevages en Californie, où le nombre moyen par élevage peut dépasser 1,7 million d'animaux, faisant des Etats-Unis le premier producteur mondial de viande de volaille et le deuxième exportateur.

L'expansion de l'agriculture industrielle a été plus lente en Europe qu'aux Etats-Unis. Environ 40 % des surfaces de l'UE-28 sont cultivées et les exploitations familiales de l'UE-28 sont responsables de 71,1 % du total des animaux d'élevage de l'UE en 2010. Les élevages biologiques forment une part croissante des exploitations agricoles de l'UE, comprenant une part importante dans certains pays comme en Autriche. Le modèle d'agriculture familiale est néanmoins menacé à mesure que le secteur de la viande devient de plus en plus concentré en Europe. A travers des fusions et acquisitions et une expansion dans d'autres pays, cinq entreprises dominent maintenant dans les principaux pays producteurs de viande.

Bien que la production européenne de viande bovine ait diminuée depuis le début des années 2000, l'Europe reste le troisième producteur mondial de viande de bœuf avec plus de huit millions de tonnes. La production de viande bovine européenne est considérée comme étant moins compétitive par rapport à la production américaine, ayant des coûts de production et des restrictions réglementaires plus élevés. Trois pays – la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni – représentaient à peu près la moitié de la production totale de viande bovine de l'UE en 2013. En lieu et place des centres d'engraissement de type feedlots, la finition des bœufs se fait communément au pâturage en Irlande et dans une moindre mesure au Royaume-Uni et en France, alors que les systèmes d'élevage à base de maïs prédominent dans le reste de l'Europe.

L'UE est le deuxième exportateur mondial de viande de porc. Avec la stagnation de la demande intérieure, l'accent porté sur les marchés d'exportation a conduit à la surproduction, des ateliers d'élevage plus grands, et une plus forte pression sur les prix, avec à l'arrivée une baisse des prix payés aux éleveurs de porc. Alors que le secteur est moins concentré en Europe comparé aux Etats-Unis, il a connu un changement structurel semblable, avec notamment davantage d'intégration verticale et un contrôle croissant par les entreprises d'abattage. En 2012. 55 % de la valeur commerciale de viande de porc en Allemagne était dans les mains des quatre plus grandes entreprises d'abattage opérant dans l'UE: Danish Crown, Tonnies, Vion et Westfleisch. En effet, 42 % des producteurs de porc allemands ont fait faillite entre 2001 et 2009, au cours d'une période de rapide concentration du secteur.

L'élevage européen de poulets de chair est tourné vers le marché intérieur. Ici aussi, l'intégration verticale de l'élevage et de l'abattage, poussé par les fusions et acquisitions, est en augmentation. D'après l'enquête de 2010 sur les structures agricoles, 18,5 % des fermes de l'UE élevaient des poulets de chair. Les fermes commerciales - à peine 1 % du nombre d'exploitation - élèvent plus de 5 000 animaux. Plus des trois quarts des exploitations de plus de 5.000 poulets étaient situées en France, en Espagne, en Pologne, Italie, Allemagne et au Royaume-Uni.

CHAPITRE 2

Climat

Les Etats-Unis ne disposent pas de règlementation contraignante plafonnant les émissions de méthane et les émissions d'oxyde d'azote dégagés par les élevages et feedlots, et les estimations du gouvernement peuvent sous-estimer de près de la moitié les quantités de méthane dans l'inventaire annuel des gaz à effet serre. Dans l'UE, l'agriculture

est responsable de 40 % des émissions de méthane, et la récente révision de la directive sur les plafonds d'émissions nationales directive sur les plafonds prévoit un plafond de 30 % pour les émissions de méthane. Toutefois, les dispositions de la directive liées à l'agriculture ont été attaquées par le lobby européen de l'industrie de la viande. Les lobbyistes ont tout spécialement identifié les négociations sur le TAFTA comme une raison de ne pas plafonner les émissions de gaz à effet de serre issues du secteur agricole. Ainsi, la perspective d'une concurrence accrue résultant du TAFTA fournit déjà des incitations pour harmoniser la réglementation par le bas, et avec de nouvelles règles commerciales, il sera encore plus difficile de lutter efficacement contre le changement climatique.

Travail

Aux Etats-Unis comme en Europe, les entreprises du secteur de la viande exploitent certains des travailleurs les plus vulnérables, lesquels ne bénéficient souvent pas des règles de droit du travail pourtant accordées aux employés d'autres secteurs de l'économie et qui travaillent pourtant dans des conditions dangereuses et indignes. Aux États-Unis. l'industrie de la viande est exemptée de nombreux salaires horaires minimum et de certaines normes de sécurité au travail applicables dans les autres industries. De nombreuses entreprises sont situées dans les Etats où les normes environnementales sont faibles, ce qui décourage également la négociation collective. Dans l'UE, l'industrie agroalimentaire - notamment les abattoirs - a largement tiré profit de la directive sur le détachement des travailleurs ressortissants de l'UE, pour contourner les obligations de salaires minimum et de négociation collective applicables aux travailleurs nationaux. Ces entreprises ont également considérablement élargi leurs activités dans les Etats membres d'Europe Centrale, tirant avantage de leur faible économie et de leurs plus faibles normes environnementales. La concurrence alimentée par le TAFTA exacerberait les pires conditions de travail et anéantirait la possibilité pour les syndicats de négocier des réformes des deux côtés de l'Atlantique.

Bien-être animal

D'importantes disparités entre les normes actuelles de bien-être animal de l'UE et celles des Etats-Unis basées sur les lois et une sensibilité héritée du 19ème siècle, font de ce domaine politique un champ de bataille pour l'agro-industrie. Les normes renforcées de bien-être des animaux en Europe sont contestées car rendues responsables de surcoûts de production, et le moindre effort pour les améliorer se heurte à de nombreuses

RÉSUMÉ !

résistances en raison de la concurrence. Les négociations du TAFTA ressembleront à « l'éléphant dans un magasin de porcelaine » si la Commission décide de lancer une nouvelle stratégie sur le bienêtre animal exigé par l'opinion publique, comme le montre le récent Eurobaromètre, selon lequel une écrasante majorité des citoyens européens soutient des règles plus strictes de protection des animaux.

Environnement

Les autorités américaines et européennes n'ont pas voulu reconnaître les dégâts environnementaux et les impacts climatiques causés par l'agriculture industrielle. Un rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) avait déjà chiffré que les dégâts environnementaux imputés à l'élevage seul, coûtent 1,810 milliards de dollars par an à la société, l'équivalent de 134 % de la valeur de sa production. Notre examen des réglementations environnementales sur l'air, l'eau et le sol qui encadrent le secteur de la viande, montre un besoin urgent de résoudre les externalités environnementales causées par les productions animales industrielles, et ce, des deux côtés de l'Atlantique.

Clonage

Une résolution du Parlement européen sur les négociations du TAFTA a identifié le clonage des animaux pour utilisation agricole comme un domaine politique où l'UE et les Etats-Unis ont des règles très différentes et gu'une modification de l'interdiction en Europe du clonage était non négociable. Néanmoins, comme le clonage est légal aux Etats-Unis, les négociations du TAFTA mettent la pression sur la Commission Européenne pour accéder aux demandes de l'agro-industrie et modifier sa politique en la matière. Suite à l'ouverture des négociations du TAFTA en 2013, la Commission Européenne a transmis deux propositions conjointes au Conseil et au Parlement qui interdiraient les animaux clonés dans les élevages, tout en permettant la vente de viande et de lait issus des descendants des animaux clonés. À ce jour, les négociations sur ces propositions de la Commission restent au point mort, mais il s'agit d'un domaine réglementaire émergent qui serait menacé par la coopération sur l'harmonisation réglementaire du TAFTA.

Santé publique et antibioresistance

Les menaces causées par l'augmentation de la résistance bactérienne aux antibiotiques sont reconnues depuis les années 1970, mais l'utilisation d'antibiotiques en élevage continue de croître. Chaque année au moins deux millions d'Américains sont infectés par des bactéries résistantes aux

antibiotiques et au moins 23 000 personnes en meurent. En Europe, les infections par des bactéries résistantes aux antibiotiques tuent 25 000 personnes par an. En réponse à cette urgence de santé publique, les gouvernements ont lancé en 2015 le Plan d'action mondial sur la résistance aux antimicrobiens, conduit par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les Etats-Unis n'appliquent actuellement qu'une réduction volontaire des antibiotiques en élevage, et ses propositions sanitaires et phytosanitaires (SPS) encouragent la reconnaissance mutuelle de sa réglementation. La proposition de l'UE sur la résistance anti-microbienne dans le chapitre SPS des négociations du TAFTA est de créer un groupe de travail technique et d'harmoniser la collecte de données sur l'utilisation des antibiotiques. Cependant, il est hautement improbable que les négociateurs américains acceptent une telle proposition pourtant minimale, compte tenu de la puissance de l'industrie de la viande aux Etats-Unis, laquelle consacre même des ressources considérables à saper les recommandations diététiques fédérales pourtant non contraignantes, pour manger moins de viande rouge et moins de viandes transformées.

Traçabilité et responsabilité

Une exigence clé de la politique de sécurité des aliments de l'UE concerne la traçabilité, qui consiste à tracer les aliments et les ingrédients pour la consommation humaine à tous les stades de la production, de la transformation et de la distribution. Cette approche est basée sur le principe de précaution et intègre l'hygiène alimentaire tout au long de la chaîne de production, fournissant une base juridique et politique aux restrictions sur l'utilisation d'antibiotiques, d'hormones et d'autres substances chimiques dans la production de viande, ainsi qu'une stricte réglementation des OGM. Quant aux Etats-Unis, ils ne disposent ni de l'autorité compétente, ni de la capacité à assurer la traçabilité. L'industrie de la viande a souligné que pour être acceptable, la participation à un tel système devait être volontaire. En bref, la traçabilité est vue d'un mauvais œil par le secteur de la production animale américain.

Évaluer le principe de précaution par rapport à l'analyse coût / bénéfice

Les deux systèmes réglementaires, américain et européen, se tournent vers la science pour évaluer, gérer et communiquer sur les risques, mais entre les deux, des différences importantes existent dans la manière dont chacune des deux parties utilise la science dans l'élaboration de ses règlementations et comment l'incertitude scientifique est traitée. L'UE utilise le principe de précaution pour donner la priorité à la santé publique et à l'environnement, alors que les EU utilisent l'approche coûts-bénéfices qui s'attache à la sûreté du produit final plutôt que de se concentrer sur la prévention de toute forme de contamination tout au long de la chaîne alimentaire depuis la production jusqu'à la distribution. L'industrie américaine de la viande continue de contester le principe de précaution et souhaite plus de convergence avec l'approche américaine à travers le TAFTA.

Aliments génétiquement modifiés

L'évaluation du risque, l'autorisation et l'étiquetage des OGM sont très controversés des deux côtés de l'Atlantique. Les politiques des États membres de l'UE et celles des États américains sont souvent incompatibles avec la politique commune de l'UE ou la politique fédérale américaine, les premières reposant souvent sur une approche plus prudente et sur un étiquetage exhaustif. Les industries biotechnologiques et agroalimentaires ont clairement fait savoir qu'ils voyaient le TAFTA comme une excellente occasion d'accélérer les procédures d'autorisation des OGM et de centraliser la prise de décision.

Neutraliser la tolérance zéro de l'UE pour les OGM non approuvés

Les Etats-Unis ont proposé une nouvelle disposition dans le TAFTA concernant les biotechnologies fondées sur les dispositions du Partenariat Trans-Pacifique (TPP), mais selon une approche encore plus favorable aux firmes de biotechnologie. La proposition impliquerait pour l'UE de participer à l'initiative mondiale sur les faibles résidus (Global Low Presence Initiative), dont le but est de s'assurer que la contamination fortuite d'OGM non autorisés via les exportations, ne donnent pas lieu à un refus des marchandises importées. Ceci porterait atteinte à la politique de tolérance zéro de l'UE.

Même avant l'ouverture officielle des négociations du TAFTA, la Commission européenne commençait à assouplir sa politique de restriction à l'égard des biotechnologies sous la pression de l'industrie. La politique de l'UE basée sur la tolérance zéro a été édulcorée en 2010, pour permettre une présence à faible taux d'OGM dans l'alimentation animale et sous certaines conditions.

CHAPITRE 3 : L'INDUSTRIE DE LA VIANDE PREND LE CONTRÔLE PAR LE TAFTA

Baisse des droits de douane

Les pratiques industrielles qui prévalent aux Etats-Unis contribuent à produire des produits carnés et laitiers à un plus bas prix qu'en Europe. Ces dix dernières années, le prix payé aux producteurs américains et européens pour le bœuf, le porc et la volaille, montrent que les éleveurs américains sont payés à des prix toujours plus bas. Une telle réduction des coûts n'est possible qu'avec l'extrême concentration des entreprises de l'industrie de la viande qui permet l'exploitation des agriculteurs et des travailleurs, et externalise les coûts environnementaux et de santé publique sur les contribuables.

L'UE ne dispose pas d'une autonomie en alimentation animale bon marché ni des économies d'échelle qui caractérisent le modèle américain des productions animales. Diverses études menées par le département d'Etat à l'agriculture (USDA), la Commission européenne, le Parlement européen, les ONG, et le secteur agricole, montrent que le TAFTA comme il est actuellement proposé, conduirait à augmenter les importations de viande vers l'UE à partir aux Etats-Unis et pourrait sérieusement perturber les marchés européens de la viande et d'autres secteurs agricoles en Europe. Ce à quoi l'industrie de la viande de l'UE répondrait probablement en concentrant davantage l'offre et en faisant pression sur les prix au détriment des éleveurs indépendants et des petits producteurs. Alors que les fonctionnaires de l'UE affirment que les produits les plus sensibles seront exemptés d'une libéralisation totale des droits de douane. des documents divulgués révèlent un écart avec le travail réel des négociateurs. Les bovins vivants, les produits carnés et les produits laitiers, ainsi que l'alimentation animale sont tous listés pour une libéralisation tarifaire, allant même jusqu'à un droit de douane nul au fil du temps. L'UE a également indiqué que bien que certains droits de douane ne seraient pas éliminés, les contingents tarifaires pour la viande bovine sans hormones seraient susceptibles d'être augmentés. Cette seule offre d'accès au marché se traduira par une course vers le bas pour la production européenne de viande car les transformateurs européens et américains rivalisent sur les mêmes marchés. Ainsi, avec la dérégulation réglementaire prévue par le TAFTA et cette ouverture des marchés, le secteur des viandes en Europe est susceptible de connaître une transformation industrielle sans précédent.

RÉSUMÉ 7

Les menaces de la coopération réglementaire

L'objectif du TAFTA d'éliminer les barrières non tarifaires menace les politiques en faveur de l'agriculture durable, de l'environnement, de la santé publique, et du bien-être animal. Là où il y a de grandes différences entre les deux régimes de réglementation, les normes les plus protectrices (et le plus souvent plus coûteuses à mettre en œuvre) sont en danger. Le TAFTA étant envisagé comme un accord vivant par ses concepteurs, les modalités de prise de décision au niveau de l'UE et des Etats-Membres (ainsi qu'au niveau fédéral et des Etats américains) en seront affectées.

Les propositions relatives à la coopération réglementaire qui assoupliraient les normes alimentaires et agricoles sont nombreuses dans le projet de TAFTA. Elles se trouvent tout au long d'un chapitre «horizontal» sur les pratiques réglementaires intérieures, et sont insérées dans l'ensemble des chapitres spécifiques de l'accord.

Ces dispositions accorderaient une influence inégalée aux entreprises en tant qu'acteurs clés. Les entreprises pourront veiller à ce que seules les règles les moins contraignantes pour le commerce voient le jour, tout en rendant leur élaboration plus informelle, moins démocratique et moins responsable face aux attentes citoyennes. De nombreuses organisations de la société civile ont identifié les dangers réels que représente l'influence croissante du monde des affaires sur les futures normes de santé publique et de sécurité sanitaire des aliments proposées par les EU et l'UE dans leur texte de coopération réglementaire.

L'organe de réglement des différends entre investisseurs / États (ISDS)

Face à l'organe de règlement des différends entre investisseurs et Etats, les politiques publiques en faveur de l'intérêt général sont en danger dès lors que lorsqu'elles sont considérées comme entraves au commerce «plus que nécessaire», et quand elles empiètent sur les bénéfices attendus des entreprises internationales.

Cela a une grande importance pour un grand nombre de règlementations qui ont été récemment créées ou révisées en Europe, comme la directive sur le détachement des travailleurs, le clonage, l'étiquetage des produits alimentaires sur le pays d'origine, le climat, et les futures règles sur le bien-être des animaux, ainsi que les politiques adoptées par les gouvernements des États américains qui vont au-delà des normes fédérales, comme sur les OGM et l'étiquetage des produits chimiques. Avec des entreprises de l'industrie de la viande comme JBS, Cargill et Smithfield qui est présent et se développe des deux côtés de l'Atlantique, l'ISDS pourrait habiliter ces entreprises à contester les politiques agricoles et alimentaires qui pénalisent leur modèle économique, même si leur siège social est basé dans d'autres pays tels que le Brésil ou la Chine.

Dans leur ensemble, ces mesures mettent en œuvre un programme de déréglementation qui va :

- Donner la priorité aux impacts commerciaux sur l'intérêt général;
- Affaiblir le principe de précaution ;
- Affaiblir les normes protectrices via la reconnaissance mutuelle et l'harmonisation des normes :
- Simplifier les autorisations de nouvelles technologies agricoles en se basant sur des études confidentielles de l'agro-industrie ;
- Transférer la charge de la preuve sur le régulateur pour établir et défendre les décisions réglementaires;
- Retarder l'application des normes en paralysant leur mise en œuvre le temps de l'analyse d'impact;
- Dissuader le développement de nouvelles normes selon l'évolution des circonstances et la publication de nouvelles données ;
- Institutionnaliser et développer l'influence des entreprises tout au long du processus de fabrication des normes :
- Freiner l'établissement de normes plus protectrices au niveau des Etats membres de l'UE et des Etats américains :
- Créer de nouvelles situations d'insécurité juridique, les entreprises pouvant challenger légalement des règlementations sur une base commerciale.

Dans chaque secteur, que ce soit le dimat, l'environnement, les OGM, les antibiotiques, le bien-être des animaux, la sécurité sanitaire des aliments, la justice sociale, les citoyens américains et européens veulent des réglementations plus strictes et plus efficaces. Et ils souhaitent également juguler les excès des industries internationales. Le TAFTA nous emmènera dans une direction opposée et fixera les normes des futurs autres accords commerciaux.

Exemples d'entreprises et investisseurs dans les secteurs de la viande et des produits laitiers aux Etats-Unis et dans en Europe

Entreprises US et leurs filiales en Europe :

■ **JBS**: Possède son siège au Brésil, est à ce jour le plus grand producteur industriel de viande. A été très actif dans l'acquisition de nombreuses entreprises aux États-Unis et ne cache pas sa volonté d'expansion en Europe.

- WH-GROUP: Société abritant les agro-industries chinoises Shuanghui et Shineway, qui est le plus important transformateur de porc au monde. A racheté l'américain Smithfield en 2013. Smithfield qui possède des sites industriels en Pologne et en Roumanie, projette une nouvelle expansion en Europe.
- CARGILL VIANDES EUROPE : A des sites de transformation en France et au Royaume-Uni, et se classe régulièrement parmi les trois plus grands producteurs de viande au monde.

Filiales US des entreprises européennes :

- DANNON-U.S.: Filiale du géant français Danone (troisième plus grand producteur de produits laitiers dans le monde); a son siège social à New York et possède des usines dans l'Ohio, au Texas, dans l'Utah et dans l'Oregon.
- PARMALAT U.S.A.: Filiale italienne du groupe français Lactalis (premier producteur laitier au monde); a déposé le bilan aux États-Unis en 2004. Ses produits incluent les marques Farmland Dairies, Skim Plus, Welsh Farms, Sunnydale, Beatrice Foods et Black Diamond
- GROUPE LACTALIS U.S.A.: Filiale du groupe Lactalis; possède des bureaux et des usines à New York, dans l'Idaho et le Wisconsin.
- **SODIAAL**: Première coopérative française; possède 49 % de Yoplait SAS., 51 % étant détenus par General Mills.
- ADVANCED FOOD PRODUCTS LLC: Filiale de l'entreprise française Savencia spécialisées dans les fromages et produits laitiers (anciennement Groupe Bongrain SA); possède des bureaux en Pennsylvanie, dans le Wisconsin et en Californie.

RÉSUMÉ 9

CONCLUSION

Aux Etats-Unis comme dans l'Union Européenne, le TAFTA menace les mouvements citoyens en faveur de systèmes agricoles et alimentaires plus durables, plus justes et plus sains. Le TAFTA favorisera l'expansion de la production industrielle de viande à un moment où la société civile demande justement l'inverse, c'est-à-dire des produits carnés et laitiers produits localement, sans substance toxique, respectueux des animaux et des hommes, et protégeant plutôt que dégradant l'environnement. En éliminant les droits de douane et en favorisant une coopération réglementaire tirée vers le moinsdisant, le TAFTA encouragera une course vers le bas pour atteindre les modes de production et de transformation les moins chers au détriment des autres biens publics. Tout en affaiblissant les politiques alimentaires de l'UE qui sont fortement soutenues par les consommateurs, le TAFTA servira

de cadre légal pour que les entreprises attaquent les Etats dont les normes vont au-delà des standards fédéraux minimums, anéantissant ainsi les progrès accomplis par les mouvements sociaux ainsi que les organisations de consommateurs et d'agriculteurs qui veulent mieux réguler l'industrie de la viande et finalement transformer le système agroalimentaire américain actuel. Au contraire des déclarations des négociateurs, le TAFTA doit être reconnu pour ce qu'il est: une stratégie visant plusieurs fronts, quidée par les leaders mondiaux de l'agro-industrie des deux côtés de l'Atlantique, lesquels établiront un mécanisme permanent de déréglementation et consolideront l'industrie de la viande. Le TAFTA est antidémocratique; les politiques qu'il promeut sont contraires au développement durable et doivent être rejetées par quiconque se soucie d'une alimentation et d'une agriculture de qualité, des droits humains, du bien-être animal et de l'avenir de notre planète.



RÉSUMÉ 11











CIWF France

13, rue de Paradis 75010 Paris 01 79 97 70 50 infofrance@ciwf.fr ciwf.fr